



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15/12/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 décembre 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°10-Nouvelle-composition-CAO

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur JUDIT Jean-François, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Monsieur LAFUENTE Jean-Michel), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque), Monsieur PATRY Julien (donne pouvoir à Madame FORNASARI Monique)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	024
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	03

## **I - Exposés des motifs**

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ;

Seules les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont applicables en la matière.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autorisés à participer aux travaux de la CAO ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés formalisés, sauf urgence impérieuse.

**A compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédures formalisées sont les suivants :**

- **215 000 euros HT** pour les marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux dans le domaine de la défense ;
- **5 382 000 euros HT** pour les marchés de travaux et les contrats de concessions.

Les membres de la commission sont élus dans les conditions prévues à l'article L. 1411 – 5 du CGCT pour les communes de plus de 3 500 habitants soit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, afin de prendre en compte les changements intervenus au sein de l'équipe municipale depuis la délibération de juin 2020, il vous est proposé d'élire à main levée la nouvelle liste ci-dessous présentée :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Pascale LUGUET	Julien PATRY
Jean François JUDIT	Stéphanie FERNANDEZ
Frédéric RESSEGUIER	Monique FORNASARI
Stéphanie RELLA	Daniel LUNARDI
Nelly PIOFFET	Julien DEL FIORENTINO
René GAMBART	Fabien ALIBERT

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le Code de la commande publique en date du 1<sup>er</sup> avril 2019,  
Vu l'article L. 1411-5 du CGCT,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à LA MAJORITE**

*ABSTENTION(S) : Madame LEBEAU Françoise, Monsieur LUNARDI Daniel*

*CONTRE : Madame PERTHUIS Nicole, Monsieur LAFUENTE Jean-michel mandataire de Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Monsieur LAFUENTE Jean-michel, Madame FORNASARI Monique mandataire de Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René*

**DIRE** : que suite à l'élection qui s'est déroulée ce jour, à main levée, les membres suivants ont été désignés :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Pascale LUGUET	Julien PATRY
Jean François JUDIT	Stéphanie FERNANDEZ
Frédéric RESSEGUIER	Monique FORNASARI
Stéphanie RELLA	Daniel LUNARDI
Nelly PIOFFET	Julien DEL FIORENTINO
René GAMBART	Fabien ALIBERT

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Lise PLA-  
RODRIGUEZ

Mme Pascale Lugué